

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Jean-Charles BEYNE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusée : Caroline BISSIERE

Procurations : Joël BEZANGER à Ph BRUGERE, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N°2026-05- 02 – A : BAIL local maison camping

Philippe BRUGERE, Maire, que par délibération n°2025-05- 01 du 7 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé la signature d'un bail précaire concernant la maison à l'entrée du camping municipal située 8 Boulevard de la Garenne

Ce bail a été conclu avec la SCP Musset Ganne pour exercer une activité de soins vétérinaires à compter du 1^{er} décembre 2025.

Désormais, Monsieur le Maire de Meymac propose de signer un bail professionnel avec l'entreprise Individuelle de Madame GANNE Cécile.

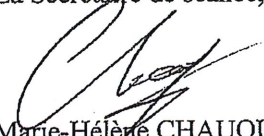
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE le bail à intervenir à compter du 01/09/2026

FIXE le montant du loyer à 500.00€ par mois augmenté des charges de 100€ mensuelles correspondant à une provision sur charges.

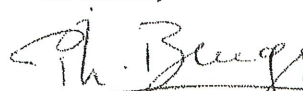
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme
Meymac, Le 14 septembre 202

Le Maire,


Philippe BRUGERE

